

Aperçu du fonds — FPG Sélect

FPG Sélect de revenu Mackenzie Manuvie

À compter du 1er juin 2023 ou vers cette date, les options de frais de souscription reportés et frais modérés, lorsque disponible, ne permettront plus de nouveaux dépôts ou de dépôts subséquents.

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2012

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 194 146 842 \$

Date d'établissement: mai 2002

Nombre total d'unités en circulation: 12 737 188

Rotation du portefeuille: 3,55 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
RevenuPlus v2.1	25 000	2,45	1,93	13,4394	334 479

Le contrat RevenuPlus (version 2.1) ne peut plus être souscrit dans le cadre d'une nouvelle souscription. Les renseignements contenus dans ce document s'appliquent aux contrats souscrits entre le 30 avril 2012 et le 11 janvier 2013. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

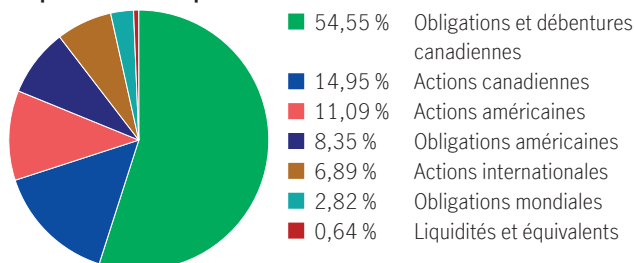
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans le Fonds de revenu Sentinelle Manuvie (fiducie d'investissement à participation unitaire). La fiducie d'investissement à participation unitaire sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 1,5 %, 2031-12-01	4,60 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02	2,97 %
Province de Québec, 3,25 %, 2032-09-01	2,88 %
Gouv. du Canada, 2 %, 2032-06-01	2,39 %
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	1,88 %
Banque Royale du Canada	1,53 %
Province de l'Alberta, 3,1 %, 2050-06-01	1,50 %
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 2031-06-18	1,29 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,1 %, 2031-03-15	1,03 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02	0,99 %
Total	21,06 %

Total des placements : 613

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option RevenuPlus v2.1, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

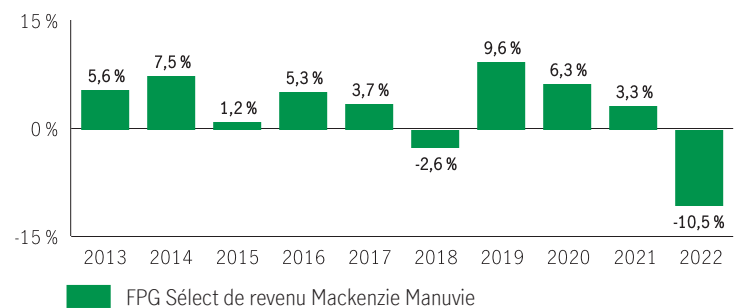
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option RevenuPlus v2.1, détient 1 314,64 \$ au 31 décembre 2022. Ce montant correspond à une moyenne de 2,77 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option RevenuPlus v2.1. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit		- Vous et votre conseiller décidez du taux. - Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	%	- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. - Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. - Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. - Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	5,00	
	moins de 4 ans après la souscription	4,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	
Frais modérés	plus de 7 ans après la souscription	0,00	
	Retrait dans les délais suivants :	%	
	moins de 1 an après la souscription	2,50	
	moins de 2 ans après la souscription	2,00	
	moins de 3 ans après la souscription	1,50	
	plus de 3 ans après la souscription	0,00	

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent à l'option de garantie RevenuPlus v2.1 et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 2. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
RevenuPlus v2.1	2,45	1,93	0,75

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus v2.1 dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu stable tout en assurant une sécurité raisonnable du capital en investissant principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde.

Stratégie : Lors de la sélection des titres, le gestionnaire du portefeuille a recours à une stratégie qui comporte cinq étapes pour trouver des placements axés sur la valeur : les secteurs et les sociétés sont analysés pour mieux comprendre les conditions fondamentales et les forces concurrentielles; la valeur des sociétés est étudiée au moyen de l'analyse de la trésorerie interne; les valeurs sont comparées aux cours des actions pour s'assurer des possibilités de hausses et procurer une marge de sécurité; l'analyse de tous les placements possibles est faite de façon uniforme; enfin, les titres qui présentent les meilleures possibilités de rendements sont privilégiés.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
RevenuPlus v2.1	1 000 000	1,97	1,59	14,5481	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
RevenuPlus v2.1	25 000	1,44	1,17	15,3008	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.